a dépensé autant d'esprit. Il faudrait tout citer ; bornons-nous à quelques passages :

Arrestation de Jules Simon et du centre gauche. — Tandis que ces événements se passaient, M. Jules Simon, ne doutant de rien, était chez lui avec quelques amis. Réunion à la fois politique et académique. MM. de Broglie, Bardoux, Ribot y assistaient. Après un dîner extra-fin, on causait dans le grand-salon de la place de la Madeleine, n° 10. Vers minuit, au moment où la société allait se retirer après une dernière tasse de thé, on commença à entendre les bruits de la rue. Des patrouilles passaient, les attroupements se formaient autour des colonnes Morris, où les afficheurs de M. Gambetta collaient leurs proclamations. M. Ribot, qui est très long, se pencha sur le balcon et, grâce à sa taille, parvint à lire le document officiel.

— Le coup d'Etat ! c'est le coup d'Etat s'écria M. de Broglie. Descendons dans la rue.

— Et rentrons chez nous, fit M. Ribot.

— A ce moment, trois coups retentirent à la porte : « Au nom de la loi, ouvrez ! » cria une voix forte. M. Jules Simon alla ouvrir. Un commissaire de police se présenta avec quatre agents.

— Lequel de vous est M. Jules Simon, demande le commissaire.

— M. répondit M. Jules Simon. C'est moi.

— Monsieur, veuillez nous suivre... Puis, désignant les autres invités : « Ces messieurs sont de vos amis ? »

— Je suis M. de Broglie, fit celui-ci.

— Ah ! parfait, dit le commissaire, j'allais justement passer par chez vous pour vous arrêter.

— Moi, dit le second, je suis M. Bardoux.

— Et moi, je suis M. Ribot.

— Comme ça se trouve ! Comme ça se trouve, dit le commissaire enchanté. J'ai ordre de vous arrêter tous. J'appréhende en bloc.

— Vous n'êtes que quatre, dit M. de Broglie, et si nous voulions bien c'est nous qui vous arrêterions... mais nous appartenons au centre droit et au centre gauche et nous ne savons pas ce que c'est que la résistance.

Les quatre agents arrêtèrent les quinze invités

— Messieurs, dit Jules Simon, nous avons sans nous en douter, renouvelé le repas des Girondins ; une dernière tasse de thé à notre patrie ! Et les quinze victimes, ivres de thé, chantèrent en chœur sur l'air connu :

Mourir pour le Sénat
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'éclat !

Au bas de l'escalier, il n'y avait qu'un fiacre

— Nous ne pouvons pas tous monter là-dedans, hasarda M. Ribot.

— Renvoyez le fiacre, dit le commissaire à l'un de ses agents. Nous sommes à deux pas de la place des omnibus, nous prendrons le premier qui ira à la Bastille, et de là à Mazas à pied.

Il fut fait comme le commissaire l'avait dit. On prit un omnibus tout entier. Les agents se placèrent, deux au fond, deux sur la plate forme du véhicule populaire. Seulement, le conducteur refusa d'accepter M. Ribot. « Il est beaucoup trop grand, dit ce fidèle serviteur de la Compagnie, et quand il se lèvera il défoncera sûrement le plafond de la voiture.

A force d'instances cependant, le commissaire réussit à vaincre la résistance du conducteur, en lui promettant que M. Ribot resterait couché sur la banquette et maintenu dans cette position par un agent solide.

A 2 heures les grilles de Mazas se refermèrent sur les prisonniers, qui ne cessaient pas de chanter :

Mourir pour le Sénat,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'éclat !
C'est le sort,
C'est le sort
Le plus beau, le plus digne d'éclat !

Au nombre des arrestations opérées cette nuit on nous cite à la dernière heure celles de MM. Clémenceau, Paul de Cassagnac et Henry Maret, dirigés tous trois sur Mazas.

M. Clémenceau aurait dit à M. Clément, commissaire de police, chargé de s'assurer de sa personne :

— Vous faites une bien vilaine besogne, monsieur.

Ce à quoi M. Clément aurait répondu :

— Les religieux que j'ai été « dissoudre » dernièrement m'ont dit la même chose.

C'est M. Dulac qui se serait présenté cette nuit, à trois heures du matin, chez M. Henry Maret.

M. Maret, après une courte résistance, aurait dit aux agents :

— Ce n'est pas mon domicile que vous violez, c'est la liberté elle-même !

Enfin, M. de Cassagnac aurait pris la chose assez gaiement.

— Monsieur, a-t-il dit au commissaire, M. Baron, il ne me déplaît pas de voir monter Gambetta sur le trône de France. J'aime ce qui est comique, et Gambetta sur un trône dépasse ce qu'on a vu de plus drôle depuis que le monde existe.

REVUE DE LA PRESSE

M. Rochefort continue dans l'*Intransigeant* la série de ses éreintements de M. Gambetta. C'est au fond, assez inoffensif, mais c'est presque toujours amusant. Voici l'article d'aujourd'hui :

Homo Duplex

Le monde galant contient certaines femmes qui, selon la société qu'elles fréquentent, se confondent en imparfaits du subjonctif chez les uns et parlent argot chez les autres ; qui changent de langage, de geste et de ton, en quittant le salon pour entrer au caboulot, et qui, après avoir minaudé à celle-ci :

« Chère madame je ne saurais vous exprimer à quel point c'est un honneur pour moi de me rencontrer avec vous, » ne se font aucun scrupule de dire à celle-là :

« Va donc, espèce de chameau ! »

En tenant compte des nuances qui distinguent la politique de la galaaterie, on est obligé de reconnaître que M. Gambetta est de cette école. Nous l'avons tous vu à la Chambre insultant l'extrême gauche, provoquant la droite, persiflant jusqu'aux bestiaux du centre, qu'il raillait sur leur servilisme et qu'il défiait de se rebiffer.

Devant ce dévergondage d'impertinence, tout le monde se répétait :

« Que voulez-vous ? c'est sa nature. Il faut bien se résigner à l'accepter comme il est. »

Eh bien ! nous nous trompions tous. Ce n'était pas par marque d'éducation qu'il appelait tout haut :

« Ici, Langlois ! »

et qu'il sifflait Devès comme un caniche en rupture de muselière ; c'était par tactique et avec préméditation. Ses grossièretés étaient voulues, ses coups de poing sur l'appui de la tribune combinés et systématiques. Il croyait utile à son gouvernement de tenir cette Chambre sous la semelle de sa botte, et il l'y tenait.

Mais il vient de démontrer que ses brutalités ne sont pour lui, comme le reste, qu'un masque plus ou moins génois. Il s'est présenté absolument transfiguré devant la Chambre haute. Cet homme qui, avant l'incident Ribot, piétinait en ces termes sur la majorité de la Chambre basse :

« Si les crédits ne vous paraissent pas justifiés, montrez, en les rejetant, que vous avez au moins le courage de votre opinion ; »

cet Agramant, qui se faisait un malin plaisir de jeter le gant à ses timides contradicteurs, a, dans sa réponse à M. de Broglie, enveloppé ses phrases d'une double couche de miel, de sucre et de sirop de groseille. Le dompteur qui ne se promenait jamais que sa trique à la main, dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, était devenu un employé de chez Boissier, un bonbon pour la douceur, un fondant pour la mansuétude.

Quelle leçon pour les Reinach qui le servent à genoux et que, pour tout remerciement, il accable de coups de pied dans le derrière ! C'est pour les Buffet, les Broglie, les Bocher, les Jules Simon, qui le méprisent et ne lui envoient pas dire, qu'il garde tous les fignolages de la politesse la plus athénienne.

Tandis qu'il traite journellement d'idiots les députés qui se courbent sous sa cravache, voici en quelles paroles édulcorées il s'adresse aux sénateurs qui l'interpellent.

« Oui, la discussion sera libre, complète, non seulement dans cette affaire, mais encore dans toutes celles où pourra avoir à se prononcer cette Chambre haute où il y a tant de science, d'expérience et virilité. »

Il s'est tenu ce raisonnement, particulier à tous ceux qui ont peur :

« Si je bronche, on m'écrase. Le plus sage est de filer doux. »

Il a filé doux. Il résulte de la lecture de son discours au Sénat que le fougueux tempérammment de M. Gambetta sait se plier, on ne peut plus docilement, aux circonstances. L'excuse de ses impertinences serait, à la rigueur, dans leur spontanéité. Du moment où il est maître de lui, au point de se révéler aussi humble devant les sénateurs qu'ils s'est montré cassant devant les députés, ses goujateries oratoires deviennent absolument impardonnables.

Il est clair qu'il ne joue plus la comédie du bourru malfaisant, et qu'il suffira de lui appliquer de temps en temps une de ces douches comme celle dont l'a inondé M. Ribot, pour qu'il fasse, un cierge de quinze livres à la main, toutes les amendes honorables ou même déshonorantes auxquelles on le soumettra.

Sa politesse à l'égard du Sénat est la dernière humiliation qu'il réservait à la Chambre.

HENRI ROCHEFORT.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 13 décembre 1881.

Présidence de M. LÉON SAY.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Après lecture et adoption du procès-verbal, le Sénat adopte divers projets d'intérêt local.

LES CRÉDITS SUPPLEMENTAIRES POUR LA TUNISIE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre portant :

1° Ouverture de crédits supplémentaires au ministre de la guerre et au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1881, pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et du Sud oranais ; 2° ouverture de crédits extraordinaire au ministre de la guerre et au ministre de la marine, sur l'exercice 1882, pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et des opérations sur le littoral de la Tunisie, pendant le mois de janvier 1882.

M. FRESNEAU développe un amendement tendant à réduire de 25000 francs le crédit de 29 millions et prononce un long discours.

DISCOURS DE M. FRESNEAU

J'ai, dit-il, voté sans enthousiasme l'amendement de M. Buffet. Qu'on me permette de me placer sur un autre terrain. Je crois qu'on ne peut gouverner en France ni uniquement par des assemblées ni sans assemblées.

Aussi, ne suis-je pas de ceux qui voudraient porter atteinte à la liberté du pouvoir exécutif.

Mon amendement n'enlève pas à l'armée un atome de ses ressources ; les magasins de l'Etat, pour lesquels le gouvernement a un crédit à peu près illimité, pourront facilement pourvoir au vide produit par le retranchement de 25,000 francs ; cela s'est fait assez facilement et assez largement en 1870.

M. le Président du Conseil le sait mieux que personne. Il ne s'agit donc pas de crédits, mais de la manière dont l'affaire tunisienne est conduite actuellement et des remèdes que l'on doit appporter à une situation très délicate. Voilà la cause de mon amendement. On nous dit qu'on exécutera le traité du Bardo, mais en attendant qu'il soit exécutable, on peut l'exécuter de bien des manières.

On ne nous donne qu'une formule vague, vide, qui ne peut nous satisfaire, car le temps de la confiance illimitée est passé ; il n'y a pas que la Tunisie qui soit en feu à l'heure actuelle.

A la question de la Tunisie, il faut ajouter les questions du Maroc, de Tripoli, de l'Egypte et de la Cochinchine ; mais je reste en Tunisie, et je voudrais bien être sûr que M. le président du conseil ne s'est pas trompé, quand il dit que nos pertes ne dépasseraient pas onze cents hommes.

M. FRESNEAU critique le système des razzias fait pour exaspérer les populations. Il se plaint des termes employés par M. le président du conseil pour qualifier les Européens qui résident en Tunisie ; c'est comme si, continue l'orateur, on traitait tous les habitants de Belleville d'esclaves ivres. (Bruit à gauche.) C'est confondre les innocents avec les coupables.

A cet élément européen, cependant, ajoute l'orateur, vous êtes obligé d'accorder protection dans toute la Tunisie. Le consul d'Italie vous a déclaré que vous seriez responsable de tous les dommages causés à ses nationaux. Comment ferez-vous pour arriver à ce résultat ?

Les 45,000 hommes, que vous tenez en Tunisie, ne suffiraient pas à l'obtenir.

Depuis trois siècles nous vivions avec la Porte en des rapports de bonne intelligence, et toutes les nations de l'Europe profitaient des capitulations que la France avaient obtenues. Aujourd'hui ces capitulations sont devenues un instrument de spoliation.

L'orateur déclare qu'il ne veut pas attaquer les membres de la Chambre des députés, mais il lui est bien permis cependant de faire observer que l'honorable M. Clémenceau, qui a si bien signalé les fautes commises dans la Tunisie, ait craint de pousser jusqu'au bout les conséquences de son discours.

L'audace des ministres actuels consiste à tout nier. (Réclamations à gauche.)

Mais il faliait ne pas craindre d'ébranler le cabinet.

L'orateur regrette que l'on ait, par l'expédition de Tunisie, compromis nos intérêts en Algérie, intérêts dont se préoccupaient avec tant de sollicitude les hommes d'Etat des gouvernements précédents, et notamment les généraux qui avaient risqué leur vie sur le champ de bataille de l'Afrique.

L'orateur craint que l'on soulève le fanatisme musulman contre la France. Il a peur aussi que l'Angleterre, dans la conclusion des traités de commerce, ne fasse payer à la France son attitude dans la question de Tunisie. Il n'y a que le parti des myopes qui ne puisse voir toutes ces conséquences.

L'orateur s'attache à démontrer que l'expédition de Tunisie constitue un véritable fait de guerre. Or, il demande qu'on en revienne à l'état antérieur à la guerre.

Mes amis légitimistes de la Chambre, dit l'orateur, ont refusé les crédits pour l'expédition de Tunisie. Les crédits ne seront pas atteints, l'armée n'aura pas un centime de moins ; mais il est nécessaire qu'au moment où les électeurs sénatoriaux vont faire un grand acte, on avertisse le pays.

C'est pourquoi je suis venu dire ce que j'ai dit ; ce faisant, je n'aurai pas seulement satisfait ma conscience, mais j'aurai accompli mon devoir. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Fresneau.

M. DE LORGERIL : Je constate que le cabinet ne peut pas répondre. (Mouvement à droite.)

DISCOURS DE M. DE GAVARDIE

M. le président du Conseil renie la politique chrétienne qui a fait la grandeur de la France. Comment le cabinet ose-t-il désavouer ce qu'avait fait le cabinet ancien ?

N'avait-il pas tout connu, tout approuvé ?

Il faut avoir le courage de son opinion. Je n'ai aucun sentiment d'animosité contre M. le président du Conseil ; c'est un homme très prudent, bien qu'il agisse souvent à la légère. (On rit.)

Il a certainement consulté de hautes autorités avant de laisser le dernier cabinet s'engager dans une telle entreprise. Eh bien ! je le défie de me citer quelque grande autorité qui lui ait conseillé l'expédition de Tunisie. Je l'défie !

Dans un bureau de l'Assemblée nationale, bureau dont je ne me rappelle plus le numéro, le président actuel du conseil disait qu'il faut garder les positions et la clientèle catholiques. Il ne se rappelle sans doute pas cette parole.

M. GAMBETTA : Je reconnais que je l'ai dite même à la tribune. Je ne me rappelle plus le numéro du *Journal officiel* qui la relate ; mais vous la trouverez, cette déclaration que je ne désavoue pas.

M. DE GAVARDIE : L'expédition tunisienne est la contradiction la plus absolue de la politique traditionnelle de la France. Voilà pourquoi je ne puis approuver les actes du gouvernement actuel.

D'ailleurs, je ne saurais donner un témoignage de confiance à un gouvernement qui n'a pas encore fait connaître sa politique ; il serait temps cependant d'apporter à cet égard des déclarations formelles.

L'amendement de M. Fresnau est mis aux voix et n'est pas adopté.

DÉCLARATION DES DROITES

M. DE KERDREL lit la déclaration suivante :

« Au moment où le Sénat est appelé à se prononcer sur l'article premier, c'est-à-dire sur le principe même de la loi qui lui est soumise, je demande la permission d'expliquer, au nom d'un grand nombre de mes amis, pour quel motif nous ne croyons pas pouvoir, eux et moi, nous opposer à l'adoption des crédits qui nous sont demandés.

» Plusieurs des orateurs qui ont été entendus ont déjà exprimé nos pensées et nos sentiments. Cependant il nous a paru utile de résumer, de condenser ce qu'ils ont dit avec tant d'autorité, pour que personne ne puisse se méprendre sur la signification et la portée du vote que nous allons émettre.

» S'il s'agissait de donner, dans une mesure quelconque, notre approbation soit aux procédés financiers par lesquels le gouvernement a cru pouvoir faire face à des dépenses que le Parlement n'avait pas autorisées, soit à l'emploi qu'il a fait des sommes dont il a ainsi disposé, nous serions unanimes pour répondre à la proposition des crédits par un vote négatif.

Après la discussion qui a eu lieu à cette tribune, nous sommes plus convaincus que jamais, que rien n'est plus contraire à l'esprit de nos institutions constitutionnelles et militaires que l'opération qui a consisté à imputer même ce titre provisoire des dépenses extraordinaires de guerre, sur des crédits ouverts au budget ordinaire pour l'entretien normal d'un effectif de paix.

Nous nous refusons à croire que la loi autorise un abus qui permettra au pouvoir exécutif de porter la désorganisation de la guerre sans le concours, sans le contrôle et même contre l'agrément du Parlement.

Nous ne cessons pas également de penser que les opérations militaires qui ont eu lieu en Tunisie, à la suite d'un acte diplomatique, dont nous avions dès le premier jour, prévu le péril, en ont encore aggravé les conséquences. Ne sont-ce pas les fautes de l'administration supérieure et sa complaisance pour de purs intérêts de parti, qui ont retardé le succès des efforts habiles de nos généraux et soumis aux plus douloureuses épreuves le courage de nos soldats.

Mais quelque irrégulier et fâcheux que soit le caractère des dépenses qui motivent la demande de crédits, ces dépenses sont faites, et il nous paraît impossible de ne pas les acquitter.

Plus on a rendu difficile et pénible la tâche de l'armée, plus elle a droit à nos sympathies et à notre concours.

Pourrait-on de même retarder le paiement de ces dépenses ?

Ce serait compromettre l'équilibre du budget de la guerre et l'entretien de l'armée.

Ce serait accroître le désordre, au lieu d'y porter remède.

Nous ne nous sentons pas libres de repousser les crédits.

En constatant cette impression, nous n'y voyons qu'un motif pour protester avec plus d'énergie contre l'emploi dans le passé et contre le retour possible dans l'avenir, de procédés abusifs qui nous condamnent aujourd'hui à un tel vote.

M. GAMBETTA réplique avec emportement.

Il affirme que M. de Kerdrel dépasse la mesure, en disant que le ministère a rendu plus difficile, les opérations militaires en Tunisie.

M. DE KERDREL répond.

Il loue l'armée et blâme l'Administration supérieure de l'Etat.

Il cite le fait du rappel de troupes au moment des élections.

Il signale l'ordre par lequel le général Farre réclamait la classe 1876, puis le contre-ordre donné par le ministre, qui obéissait à des préoccupations politiques.

M. le maréchal CANROBERT rappelle brièvement les actions militaires des maréchaux et généraux, Bugeaud, Lamoricière et Cavaignac.

M. GAMBETTA s'associe au parolez du maréchal Canrobert et affirme que l'administration militaire actuelle a tout fait pour le mieux.

Il dit qu'il faut faire une distinction, entre la responsabilité d'action et la responsabilité d'intention.

M. DE KERDREL prend acte des paroles que le président du conseil vient de prononcer, paroles par lesquelles il accepte la responsabilité des operations antérieures.

Il rappelle que des généraux ont été désavoués et dépossédés de leurs commandements. Le Sénat appelé à se prononcer sur la demande de crédits, adoptele projet par 249 voix sur un nombre égal de votants.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

INCENDIE A ROUBAIX. — Cette nuit, le son de toutes les cloches de Roubaix annonçaient un violent incendie dans la direction de la rue de Lille.

Les flammes s'élevant à une grande hauteur éclairaient vivement cette partie de la ville.

Le feu avait pris dans les ateliers de tissage de M. Jules Dazin-Droulers, rue Montesquieu.

C'est un employé d'octroi qui a donné l'alarme.

A l'arrivée des pompiers, deux nefs du tissage étaient complètement en feu. Malgré la rareté de l'eau, les progrès du feu ont été immédiatement paralysés, grâce à l'énergique direction de M. le commandant des pompiers, Alf. Argeliès. Deux nefs et demie et le bureau, situé à l'entrée, sont détruits.

Quant aux machines, il semble ressortir d'un premier examen, que 48 métiers à tisser seraient hors de service, 40 autres sont plus ou moins avariés.

Un grand nombre de chaines ourdies et de trames sont brûlées, cette perte représente une somme assez importante. On ignore complètement comment le feu a pris naissance.

Les livres ont malheureusement été la proie des flammes. L'ensemble des dommages est évalué approximativement à 150,000 fr.

Il y a assurance au *Nord*.

Une heure et demie ont suffi pour être complètement maître du feu.

Nos félicitations en terminant à nos braves pompiers, à M. Lanciau, lieutenant, aux frères des écoles chrétiennes.

Demain, mercredi à 10 h. 1/4, auront lieu en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Bayart-Cuvelier, marguillier de cette paroisse

Une députation de la *Grande-Harmonie*, de Roubaix, y assistera en uniforme. M. Bayart-Cuvelier, était le dernier survivant des membres fondateurs de notre grande société musicale.

Des membres exécutants qui ont participé au concours de Dunkerque, en 1824 et qui en sont revenus vainqueurs, il ne restait plus que M. Bayart-Cuvelier.

Un obit solennel sera célébré en l'église Notre-Dame, de Roubaix, le jeudi 15 décembre 1881, à dix heures un quart, pour le repos de l'âme du Révérend Père Rapnael, ancien gardien du Couvent des Récollets à Roubaix, décédé à Louvain, le 1er décembre 1881.

Dimanche prochain à sept heures une messe sera célébrée dans la chapelle des Frères, rue de la Paix, pour le repos de l'âme du Père Raphaël.

M. l'abbé Chabé, supérieur du Collége, prononcera l'éloge funèbre du regretté défunt.

Tous les sénateurs du Nord, à l'exception de MM. Kolb Bernard et Pajot, qui n'ont pas pris part au scrutin, ont voté le projet de loi portant : 1° ouverture de crédits supplémentaires au ministre de la guerre et au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1881, pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et du sud oranais ; 2° ouverture de crédits extraordinaires au ministre de la guerre et au ministre de la marine, sur l'exercice 1882, pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et des opérations sur le littoral de la Tunisie pendant le mois de janvier 1882

Voici comment se sont repartis les votes des députés du Nord, sur les conclusions de la commission d'initiative, tendant à la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, relative au rétablissement du divorce.

Ont voté pour : MM. Pierre Legrand, Gustave Masure, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Trystram, de Marcère.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Georges Brame, Debuchy, Screpel, Outters, Plichon, Des Rotours.

N'ont pas pris part au vote : MM. Louis Legrand, (retenu à la commission des crédits) Bernard.

NOUVELLES MILITAIRES. — M. le général de brigade Paillier, commandant les subdivisions de région de Gap et de Montélimar a été admis dans le cadre de réserve.

Le décret qui détermine l'époque à laquelle auront lieu les opérations du tirage au sort de la classe de 1881, vient d'être adressé à tous les commandants de corps d'armée.

Armée active. — Nominations et mutations :

M. Brès, lieutenant au 8e de ligne est nommé capitaine au 28e de l'arme.

M. Houlé, lieutenant au 127e de ligne, est nommé capitaine au 83e de l'arme.

M. Poublan, lieutenant au 70e de ligne, est nommé capitaine au 43e de ligne.

M. Moussy, sous-lieutenant au 4e zouaves, est nommé lieutenant au 127e de ligne.

M. Beuvaist, sous-lieutenant au 8e de ligne est nommé lieutenant au corps.

M. de Moustiers-Merinville, lieutenant au 14e de dragons, est nommé officier d'ordonnance de M. le général Charreyron.

M. Nicaud, promu chef d'escadron d'artillerie a été classé au 27e régiment à Douai.

M. le contre-amiral Duburquois, a été nommé aux fonctions de directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine, à Paris.

M. le Préfet de la Seine vient de recevoir de Mme veuve Flatters une demande de concession gratuite d'un terrain au cimetiere du Père Lachaise pour y ériger un cénotaphe à la mémoire de son mari, une inscription rappelant les circonstances dans lesquelles a péri la mission Flatters serait gravée sur le monument.

La législation française s'oppose à ce qu'on établisse dans les cimetières des monuments qui ne soient pas des sépultures. Cependant, il est probable qu'on pourra tourner la difficulté en concédant le terrain à Mme Flatters pour y construire un caveau de famille

M. Armand Rivière et onze de ses collègues, ont soumis à la Chambre des députés une proposition ayant pour but la suppression du volontariat d'un an.

Il faut reconnaître qu'un immense courant d'opinion s'est formé depuis longtemps déjà, dans le pays comme dans l'armée, contre cette institution.

S'il est possible de se faire 4000 francs de rente en élevant des lapins, ce n'est qu'à la condition expresse de mettre ceux-ci à l'abri des malfaiteurs.

Pour avoir négligé cette précaution, deux éleveurs de Croix ont été victimes d'audacieux voleurs, qui se sont introduits chez eux pendant la nuit, et ont enlevé tout ce qui leur a paru bon à mettre en gibelotte.

Trois lapins ont été pris chez M. Vraux, dix autres ont été volés chez M. François Lanneo, en même temps que du linge qui était placé sur des cordes, dans la cour de l'habitation de ce dernier,

---

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, 12 décembre 1881

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre numéro du 11 décembre, une lettre de Madame Amélie Ernst, dans laquelle mon nom est plusieurs fois cité.

Je ne puis et ne veux entamer une polémique avec Madame Ernst, d'autant que la réponse à cette épitre en tous points inexacte, se trouvera dans la plaidoirie que Me Doumerc, avocat de la Société des Auteurs, aura l'honneur de prononcer devant le tribunal correctionnel de Lille dans son audience de demain mercredi.

Je ne puis que vous prier d'insérer cette petite note, comptant pour cela sur votre impartialité bien connue.

Daignez recevoir, Monsieur le Rédacteur, mes plus sincères salutations.

J. DE LEEUW,
Agent des Auteurs et Compositeurs de musique.

P. S. — L'interdiction n'a été lancée contre Madame Amélie Ernst, que d'après les ordres de Monsieur Durdilly notre inspecteur général, et non sur le refus de Mme Ernst de consentir à interpréter mes vers.

Voici de nouveaux détails sur le meurtre commis dans la soirée de dimanche, rue du Chêne-Houplines, à Tourcoing.

Le meurtrier a pu, grâce à l'activité déployée par la police, être arrêté hier dans la soirée.

C'est un tisserand nommé Jules Kindt, âgé de 23 ans, demeurant à Aelbeke (Belgique).

Il a été rencontré dans la rue du Haze par le jeune Vanaker, le compagnon du malheureux Himpers, le soir du meurtre, qui l'a parfaitement reconnu

Vanacker a suivi Kindt jusqu'à l'estaminet du *Lancier belge* où le meurtrier est entré. Alors le jeune homme courut en toute hâte prévenir la police.

Trois agents se présentèrent dans l'estaminet. A leur arrivée, Kindt dansait au son d'un accordéon ; mais à la vue de la police, il s'arrêta aussitôt, dans une attitude d'extrême crainte, il tremblait visiblement. Il se laissa saisir sans la moindre résistance.

Interrogé par M. le commissaire central Kindt prétend établir un alibi. Il soutient que le soir du meurtre, il était à Aelbecke.

On verra ce que l'enquête conservera de cette déclaration. En attendant, Vanacker maintient son dire. Le blessé lui-même, dont l'état s'est amélioré quelque peu, a reconnu Kindt pour l'homme qui l'a frappé à coups de couteau.

On a trouvé sur le meurtrier un couteau à large lame, assurément celui qui a servi dans l'affaire. Aucune trace de sang n'a été remarqué sur les vêtements de Kindt, seulement son mouchoir en est ceuvert.

L'inculpé lors du meurtre n'était accompagné de personne, contrairement à ce qu'on nous avait rapporté d'abord.

Desmet, l'homme soupçonné en premier lieu et arrêté, est venu se présenter lui-même à la police dès qu'il a su qu'on le recherchait. Il a entièrement prouvé sa non culpabilité. Il n'a donc pas été maintenu en état d'arrestation.

Une jeune femme, ayant un enfant dans les bras, est entrée hier vers midi, chez la concierge de la Mairie, à Tourcoing, disant qu'elle devait s'entretenir avec le maire pour solliciter un secours.

Elle pria alors la concierge de vouloir bien lui garder l'enfant un moment. On accepta.

Au bout d'une heure la femme ne revenant pas et les bureaux se fermant alors, des soupçons germèrent dans l'esprit de la concierge. Elle sentit qu'elle venait d'avoir affaire à une mère abandonnant son enfant.

Le pauvre petit a été immédiatement porté au bureau de police. Il est actuellement confié à une femme qui a bien voulu s'en charger, en attendant son entrée à l'hospice.

Il résulte de l'enquête que l'auteur de cet abandon serait une malheureuse fille déjà mère d'un autre enfant. Elle se nomme Juliette Delescluse, âgée de 22 ans demeurant aux Phalempins. Elle a été arrêtée ce matin.

La police a arrêté, dans une de ses dernières soirées, un marchand ambulant nommé Louis Delettrez, âgé de 21 ans, demeurant rue du Nord, à Tourcoing.

Delettrez est inculpé d'avoir, il y a environ 8 jours, soustrait un ballot de marchandises, d'une valeur de 200 francs, à une marchande de confections à Lille.

La marchande en question, Mme Dupont, demeurant rue des Brigittines, avait chargé une jeune fille de 19 ans, Julia X... qui l'aide dans ses ventes, de porter au dépôt de la gare de Lille, le ballot de marchandises.

Malheureusement pour la fillette, elle fit rencontre de Delettrez, une de ses connaissances intimes. Notre homme lui proposa galamment de porter le ballot. Accepté.

L'objet fut déposé, mais la folle fillette oublia de se faire donner le récepissé Delettrez, personnage avisé le conserva, et quelques heures après, il venait lui-même et pour son propre compte, faire le retrait du ballot qu'il vint cacher à Tourcoing.

Le lendemain Mme Dupont ne trouvant plus ses marchandises à la gare, déposa une plainte au commissaire de police.

L'enquête qui suivit mit en pleine lumière les manœuvres du colporteur. Une perquisition s'effectua à son domicile. Toutes les marchandises détournées y furent découvertes.

Delettrez était en course d'affaires au moment de la perquisition. A son retour, hier lundi, la police l'attendait à la gare.

Les frères Leroux, Jean-Baptiste et Achille, de Tourcoing, viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel de Lille, le premier, à 1 mois et le second, à 2 mois de prison, pour avoir brisé la jambe au sieur Louis Montagne, cabaretier, âgé de 77 ans, qui voulait les faire sortir de chez lui, parce qu'ils étaient ivres.

UNE EXPOSITION INTERNATIONALE D'ART INDUSTRIEL sera ouverte à Lille, au Palais-Rameau, le 15 mars 1882. Elle sera close le 1er juin.

Cette Exposition comprendra les catégories suivantes :

I *Construction.* — Ornements en pierre, marbre, bois et métaux, ferronnerie artistique. — II. *Ameublement.* — Ebénisterie, meubles, ivoires, bronzes, céramique, verrerie, cristallerie, peinture sur verre, peinture décorative mosaïque. — III. *Tissus et Tentures.* — Soie, laine, coton, chanvre, jute, lin, papiers, cuirs, tapisseries, dentelles, broderies, reliure, cordonnerie, toiles damassées. — IV. *Orfèvrerie et Bijouterie.* — Or, argent, cuivre, aluminium, nickel, etc., galvanoplastie, fontes d'art, dorure, argenture, ciselure, émaillerie, etc. — V. *Divers.* — Gravure, imprimerie, photographie, travaux scolaires, œuvres originales des artistes, composées pour servir de modèles à l'industrie, etc. — Les producteurs, qui désirent prendre part à cette Exposition, peuvent s'adresser, dès à présent, au Secrétariat de la Commission organisatrice, à l'Hôtel-de-Ville.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES. — Après la séance solennelle du Théâtre, dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier, la Société des Sciences et des Arts s'est réunie, dans un banquet, à l'*Hôtel de l'Europe*. Comme à la séance précitée, M. Gosselet, président, avait à sa droite M. Cambon, préfet du Nord, et à sa gauche M. Géry Legrand, maire de Lille.

A la fin du repas, M. Desrousseaux, chansonnier, lillois le nouvel élu, a dit quelques-unes de ses meilleures productions. Il a commencé par *l'Habit d'min vieux grand'Père*, qu'il a fait spirituellement précéder d'un couplet de circonstance, que voici :

Dans votre cercle académique,
Hier, messieurs, vous m'avez admis,
Voulant de la Muse comique
Par là vous mentrer les amis.
Merci pour elle !
Et si la belle
Veut bien encor me dicter des chansons,
Ou des pasquilles,
Ses autres filles,
Vous entendrez les premiers leurs doux sons.
Mais si, loin de votre confrère,
Pour toujours la follette a fui,
Je vous dirai, comme aujourd'hui,
« L'Habit d' min vieux grand'père. »

Notre joyeux poète populaire a été fort applaudi par ses collègues.

Le chansonnier roubaisien, Gustave Nadaud, qui devait être de la fête, s'est fait excuser, de ne pouvoir venir, pour raison de santé.

Le membre de la Société qu'il avait chargé de présenter ses excuses r[illegible] en son nom, un exemplaire de la nouvelle et magnifique édition de ses œuvres, deux volumes in 4° enrichies de nombreuses illustrations.

LA CHAIRE DE SAINT-LABRE. — Le 8 décembre, pendant que l'on célébrait à Rome la canonisation de saint Benoit-Joseph Labre, une chaire de médecine, appelée la chaire de Saint-Labre, était fondée à l'Université catholique de Lille.

Les cent mille francs qui constituent cette fondation ont été déposés en espèces.

CONFÉRENCE. — Nous rappelons à nos lecteurs la conférence que M. V. Canet, professeur d'histoire à la Faculté catholique des Lettres, donnera mercredi prochain, à 8 heures 1/4 du soir, dans la salle Ozanam à Lille, sur *Le Père Lacordaire et Sorèze.*

Sorèze était une école célèbre. Elle reçut au XVIII siècle le titre d'école royale militaire. Elle a traversé la révolution et, après des phases diverses a été confiée, en 1854, au Père Lacordaire.

Il l'a dirigée pendant sept ans. Cette période de sa vie a eu moins d'éclat mais non moins d'utilité que les autres. Le système d'études de Sorèze, l'amour du Père Lacordaire pour la jeunesse, les moyens qu'il employa pour lui faire du bien, les résultats qu'il a obtenus, telles sont les points principaux sur lesquels le conférencier appellera l'attention de l'auditoire

Par son habitude des travaux historiques, par sa connaissance personnelle de certains faits relatifs aux dernières années du restaurateur de l'Ordre Dominicain, M. Canet, dont on connaît la parole facile, élégante et sûre, saura donner à cette communication un grand charme et un puissant intérêt. Il montrera le Père Lacordaire sous un aspect encore inconnu pour ceux qui n'ont pas étudié de très près cette grande et sympathique figure.

Ce sera encore une bonne soirée pour les invités de la salle Ozanam.

Hier soir, vers 6 heures et demie, le sieur Jules Lammens, descendait de voiture, en face l'estaminet du *Ballon*, quand son cheval s'emporta ; il parcourut les rues de la Louvière, Saint-Gabriel et des Guinguettes, puis heurta le bout de la palissade du chemin de fer, au passage à niveau, au moment ou le train de Lille à Tourcoing allait passer.

Aux signaux de l'un des gardes barrière, le train a pu être arrêté à une distance de 100 mètres, pendant qu'un autre employé arrêtant le cheval, et le faisait sortir de la voie.

Pas d'accidents de personnes à déplorer, le maître de la voiture s'est offert à payer les dégâts matériels.

On a vendu lundi à l'hôtel Drouot l'importante collection de tableaux anciens de feu M. Tencé, de Lille. Plusieurs toiles remarquables de Hobbema, Jordaens, Meer, Van Ostade, Potter, Teniers, Wouwerman, ont été chaudement disputées, mais le prix le plus élevé a été atteint par le magnifique tableau de Rubens : *Les miracles de Saint-Benoit*, qui, après un très vif assaut d'enchères entre le représentant du ministre des Beaux-Arts et M. le comte d'Outrement a été définitivement adjugé à ce dernier moyennant la somme de 170,000 francs pour le compte du Musée royal de Bruxelles.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

NOTRE THÉATRE ET LE DANGER D'INCENDIE. — Une nouvelle et effroyable catastrophe vient de raviver les craintes d'incendie dans les théâtres.

Il n'en a pas fallu moins à Lille, pour ramener l'attention publique sur les promesses d'études faites en vue de la préservation, et sur les résultats pratiques que ces études peuvent avoir, mais dont notre population, la première intéressée cependant, en est encore à connaître les premiers éléments.

D'abord, a-t-on fait quelque chose ?

Nous répondons hardiment : oui, on a étudié la question et on a proposé des moyens preventifs, mais, jusqu'ici... on ne les a pas appliqués que nous sachions.

Aussi, chacun se demande, autour de nous, à Lille, si l'autorité a jamais pensée sérieusement à chercher la solution de ce problème qui